

Règlement du vide grenier "La Royanne"

Art 1 : Le vide grenier est une « vente au déballage » organisée par l'association "La Grande Royanne" le 6 septembre 2026.

Art 2 : La rue de la Royanne sera fermée à la circulation de 5h à 18h.

Art 3 : Le placement se fera entre 5h et 7h aux emplacements définis par l'association, il est interdit de bloquer l'accès aux propriétés ni d'y garer son véhicule, sauf accord du propriétaire.

Art 4 : Les véhicules seront garés aux emplacements indiqués par l'association, soit au centre de la rue derrière le chapiteau soit dans une rue adjacente, soit au parking du stade Porchier.

Art 5 : Les ventes sont autorisées de 7h à 16h.

Art 6 : Sur les stands il est interdit d'accrocher des objets aux grillages et palissades, sauf accord du propriétaire.

Art 7 : Une fois le vide grenier terminé les emplacements seront rendus propres, des poubelles sont à votre disposition au centre de la rue, à côté du chapiteau.

Art 8 : Il est interdit de vendre de la nourriture, des animaux, des contrefaçons, des armes...

Art 9 : Un stand de restauration est à disposition au centre de la rue (boissons, sandwichs, frites), la livraison est possible.

Art 10 : Le vide grenier n'étant pas une « foire » le démarchage commercial n'est pas autorisé.

Art 11 : **Les départs ne sont pas possibles avant 16h.**

Bonne journée et bonnes ventes !

Il y a très peu d'ombre sur les emplacements, pensez à prendre un parasol !

Association "La Grande Royanne"
18 rue de la Royanne
26100 Romans sur Isère

Le président

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au tri sélectif !